



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 MAI 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 22 MAI à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 16 MAI deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN).

Absente non représentée : Madame Anaïs VIDAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°24/76 - PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Fabrice DUPLAN

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN
CONTRAT DE PROJET - CHEF DE PROJET DU FESTIVAL SUR LE
SITE DU PLAT DE L'AIR**

Publié le : 23 mai 2024
Transmis en Préfecture le : 23 mai 2024
Exécutoire le : 23 mai 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Selon l'article L332-24 du même code, les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

La Ville de Chaponost s'est donnée comme objectif de finaliser la restauration de l'Aqueduc romain du Gier d'ici fin 2025 afin de transmettre ce patrimoine exceptionnel aux générations futures.

Grâce au soutien de la DRAC, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département, des nombreux donateurs particuliers, associations ou entreprises mécènes, 57 arches en élévation sont à ce jour restaurées sur les 70 en élévation.

Sélectionnée par la Mission Bern en 2018, cette restauration a pu bénéficier d'un formidable coup de projecteur médiatique. La Ville a ainsi été conforté dans l'idée de faire du site du Plat de l'Air un lieu culturel et touristique incontournable ayant vocation à faire rayonner Chaponost hors de ses frontières communales et à créer un levier pour le développement de l'économie de proximité.

Le 16 septembre 2023 a été inauguré le nouvel Office du tourisme dont l'objectif est de promouvoir le territoire et de contribuer, de par son emplacement, au rayonnement du site du Plat de l'Air.

Ce lieu emblématique a également été aménagé pour en faire un endroit adapté en capacité d'accueillir des événements d'envergure.

Plusieurs milliers de personnes ont ainsi déjà eu l'occasion de participer à des représentations sur ce site. La dernière en date a été le spectacle Bibliotek créé par un ancien danseur du Cirque du Soleil qui a plongé plus de 3 000 spectateurs dans un univers onirique avec les performances originales d'artistes, danseurs, acrobates et circassiens internationaux.

C'est dans ce contexte qu'a émergé le projet de créer un festival de musique en plein air, organisé sur 2 jours durant le week-end de la pentecôte, les 7 et 8 juin 2025.

D'envergure départementale et régionale et disposant d'un fort ancrage territorial au regard du site choisi, ce projet de festival répond à la volonté de la Ville d'animer le territoire et de soutenir le spectacle vivant, en proposant des artistes grand public et émergents.

Cette première édition doit être le lancement d'un projet qui a vocation à s'inscrire dans le temps selon une périodicité qu'il convient encore de définir.

Elle souhaite s'adresser à un large public, à des initiés, comme des non-initiés, aux jeunes mais aussi aux personnes éloignées des pratiques culturelles.

La réalisation de ce projet nécessite la création d'un poste de Chef de projet dont les missions seraient les suivantes :

- Recherche des financements auprès des partenaires publics et privés (mécénat, sponsoring, financements participatifs),
- Elaboration des dossiers techniques et administratifs de demandes de subventions,
- Gestion des dossiers administratifs liés au mécénat et au sponsoring : conventions, contreparties, reçus fiscaux...
- Elaboration du dossier de consultation (Marché à procédure adaptée) en vue du choix du programmeur,
- Organisation et suivi du planning de mise en œuvre du projet,
- Organisation et animation des réunions de coordination et/ou techniques,
- Supervision de la conception et de la production des supports de communication en veillant à leur qualité (programme, invitations, supports de signalétiques...),
- Organisation de la billetterie dans le respect des objectifs prévisionnels financiers de l'évènement,
- Préparation et élaboration du dispositif de sécurité du site dans le respect de la réglementation et en interface étroite avec les services préfectoraux,
- Organisation des itinéraires d'accès et du stationnement dans le respect de la jauge attendue (3 000 à 4 000 spectateurs par soirée),
- Organisation de l'accès au site par transports en commun en interface étroite avec les services de SYTRAL Mobilités,
- Organisation et coordination de l'ensemble des aspects logistiques du projet : installation du matériel technique et scénique sur le site, élaboration et préparation des stands et espaces privatifs,
- Recherche des bénévoles en charge de participer aux missions d'accueil, de gestion des accès sur le site, du stationnement, d'animer les stands...

Compte tenu du projet de la collectivité, qui consiste à créer un festival de musique en plein air qui aura lieu les 7 et 8 juin 2025, il convient de recruter un agent contractuel pour une durée déterminée pour mener à bien ce projet dans les conditions prévues à l'article L. 332-24 précité.

Il est donc proposé au conseil municipal la création d'un emploi non permanent à temps complet de 35/35^e, cadre d'emploi des attachés territoriaux, catégorie A, afin de mener à bien le projet précité pour une durée prévisible de 15 mois.

Dans le cadre de ce projet, l'agent assurera les fonctions de Chef de projet du festival de l'aqueduc.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un emploi non permanent de chef de projet à temps complet - catégorie A – cadre d'emploi des attachés territoriaux, dont le titulaire aura vocation à occuper le poste de Chef de projet en charge du pilotage et de l'organisation du festival projeté sur le site du Plat de l'Air en 2025,

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget M57 de la commune.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

Le secrétaire,
Thomas SAUVAGE

